



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CŒUR DE SAINTONGE**  
**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la salle des fêtes de Nieul lès Saintes.

**PRESENTS :** M. BARREAUD Sylvain, Président,  
M. GRENON Jean-Claude, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, Mme RIVIERE Monique, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents  
Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, MOURET Sylvie, PELLETIER Marie-Claude  
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, RAFFE David, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick  
**Visioconférence :** /  
**Excusés :** GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, LOUASSIER Nadège, STAUDER Jean-Denis

**Date de la convocation :** 19 novembre 2025

**Présents :** 29

**Votants :** 29

**Secrétaire de séance :** Jean-Pascal VIALE

**INTERVENANTS :**

- Bruno ACCLEMENT – Alexandre Schneider – AI 17

**1. APPROBATION PV DU 24 SEPTEMBRE 2025**

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le PV du Conseil Communautaire du 24 septembre 2025.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2. ENFANCE JEUNESSE – SUBVENTIONS AUX STRUCTURES**

Dans le cadre de la compétence Petite enfance, enfance, jeunesse, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil les subventions aux structures déléguées suivantes :

- **Commune de Sainte-Radegonde - Les Petites Mésanges** : 75 000 €
- **Association La Tribu de Nava** : 9 000 € (versés en janvier acompte 2026)
- **Association Les P'tites Coccinelles** : 65 000 € (dont 20 000 € versés en décembre 2025 et 25 000 € en janvier 2026 solde année 2025 et 20 000 € d'acompte 2026)
- **Association Les P'tits Cœur de Saintonge** : 70 000 € (35 000 € versés en décembre et 35 000 € versés en janvier 2026 solde année 2025)
- **Association Tom Pouce** : 53 000 € (23 000 € solde 2025, versés en décembre 2025 et acompte subvention 2026 de 30 000 € versés au 1<sup>er</sup> trimestre 2026)

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**3. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS – DIAGNOSTICS DE VULNERABILITÉ**

Monsieur le Président rappelle que l'EPTB a réalisé une démarche de sensibilisation aux risques d'inondation auprès de 92 biens identifiés sur les communes de Geay, Romegoux, La Vallée, Port d'Envaux, Crazannes. Cette démarche a permis d'établir 46 diagnostics complets permettant aux propriétaires de biens de pouvoir financer leurs travaux grâce aux aides de l'état (Fond Barniers), la Communauté de Communes et le Département.

Les membres de la commission ont été préalablement destinataires des 2 dossiers déposés sur la plateforme Mayane et validés par les services de l'état.

#### Dossier CDS- 023 : 16 rue du port – CRAZANNES

Avis Favorable des services de l'état pour la demande de travaux à réaliser.

Le montant d'aide maximum supporté par la CDC et le département est de 1893.40 € pour la fourniture et la pose de batardeaux, des travaux d'enduit, d'électricité et plomberie

DOSSIER n° CDS-023	16 Rue du port 17350 CRAZANNES				
FINANCEMENT (€ TTC)	ETAT 80%	CC Cœur de saintonge 10%	Département 10%	Propriétaire	TOTAL
Batardeaux	2 073,28 €	259,16 €	259,16 €	- €	2 591,60 €
Mise en place d'un enduit	3 051,84 €	381,48 €	381,48 €		3 814,80 €
Electricité et plomberie	1 760,00 €	220,00 €	220,00 €	- €	2 200,00 €
<b>Total des mesures</b>	<b>6 885,12 €</b>	<b>860,64 €</b>	<b>860,64 €</b>	- €	<b>8 606,40 €</b>
<b>Total +10% si actualisation des prix</b>	<b>7 573,63 €</b>	<b>946,70 €</b>	<b>946,70 €</b>	- €	<b>9 467,04 €</b>

#### Dossier CDS- 019 : 14 rue des gabares – PORT D'ENVAUX

Avis Favorable des services de l'état pour la demande de travaux à réaliser.

Le montant d'aide maximum supporté par la CDC et le département est de 490.00 € pour la fourniture et la pose de batardeaux et d'un ballon obturateur.

DOSSIER n° CDS-019	14 Rue des gabares 17350 PORT d'ENVAUX				
FINANCEMENT (€ TTC)	ETAT 80%	CC Cœur de saintonge 10%	Département 10%	Propriétaire	TOTAL
Batardeaux	1 593,68 €	199,21 €	199,21 €	- €	1 992,10 €
Ballon obturateur	188,16 €	23,52 €	23,52 €	- €	235,20 €
<b>Total des mesures</b>	<b>1 781,84 €</b>	<b>222,73 €</b>	<b>222,73 €</b>	- €	<b>2 227,30 €</b>
<b>Total +10% si actualisation des prix</b>	<b>1 960,02 €</b>	<b>245,00 €</b>	<b>245,00 €</b>	- €	<b>2 450,03 €</b>

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de valider ces propositions.

#### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 4. VOIRIE – MODIFICATION LINÉAIRE VOIES COMMUNALES SAINTE GEMME

Considérant les voies mises à disposition de la Communauté de Communes dans le cadre de l'exercice de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire », lors du conseil communautaire du 15 décembre 2021,

Considérant la délibération de la commune de Sainte Gemme du 25 septembre 2025 modifiant son tableau de classement des voies communales et notifiant par la suite le transfert vers la Communauté de Communes de la VC n°44 dénommée Route de chez Devaud de la manière suivante :

Ancien linéaire : 2313 ml

Voie ajoutée : 238 ml

Nouveau linéaire : 2551 ml

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'actualisation pour la commune de Sainte Gemme à 53 660 ml de voies transférées.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **5. SANTE – CONVENTION CONTRAT LOCAL DE SANTE MENTALE (CLSM)**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que la collectivité s'est engagée depuis plusieurs années aux côtés de Saintes Grandes Rives l'Agglo et de la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole dans un Contrat Local de Santé, labellisé Santé Mentale par l'ARS depuis 2024. L'échéance du contrat actuel arrive à son terme.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil les éléments suivants :

- D'approuver les termes de la convention dont les 3 nouveaux axes du CLSM (Contrat Local de Santé et Santé Mentale)
  - o Promouvoir la santé mentale et lutter contre la souffrance psychosociale
    - Intégrer la personne en souffrance psychique dans la cité
    - Favoriser le développement des compétences psychosociales
    - Prendre en compte les conduites addictives
    - Renforcer le soutien aux aidants
  - o Favoriser l'accès aux soins
    - Favoriser l'accès aux professionnels de santé
    - Accompagner la mise en place de l'exercice coordonné
  - o Favoriser l'accès à la prévention
    - Mettre en place ou maintenir des programmes de sensibilisation à la nutrition
    - Améliorer le cadre de vie agissant sur la santé mentale
    - Santé des jeunes
    - Prendre en compte les maladies chroniques et les cancers
- D'autoriser le prolongement de la mise à disposition d'un agent cadre A de Saintes Grandes Rives l'Agglo en charge de la coordination du contrat définissant les modalités et conditions financières, à savoir 18,94% pris en charge par la CC Cœur de Saintonge
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer et appliquer les modalités de la nouvelle convention pour la période de septembre 2025 au 31 août 2028 inclus.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **6. PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL – FEUILLE DE ROUTE 2026 / 2028**

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du conseil la nouvelle feuille de route du PAT pour 2026 -2028, dont l'enjeu est la labellisation de niveau 1 :

GRANDS AXES	ENGAGEMENTS
I. Animation d'une politique alimentaire	
II. Soutenir et dynamiser une agriculture nourricière	1. Favoriser l'installation des porteurs de projets et le maintien des nouveaux installés 2. Soutenir la transmission des fermes en valorisant les projets à vocation nourricière 3. Favoriser l'accès au foncier pour les porteurs de projets
III. Accompagner l'agriculture dans sa transition agroécologique	1. Accompagner financièrement et techniquement les agriculteurs qui s'engagent dans une transition agroécologique 2. Favoriser le développement de filières durables notamment en soutenant la création de débouchés 3. Encourager la restauration et le maintien des infrastructures agro-écologiques

IV. Favoriser l'accès aux produits locaux	1. Favoriser le développement de l'approvisionnement local en soutenant les producteurs et en accompagnant la structuration de la logistique 2. Encourager le développement de la consommation locale
V. Agir pour une restauration collective durable et locale	1. Développer les approvisionnements locaux et/ou bio en restauration collective 2. Accompagner les producteurs pour l'approvisionnement de la restauration collective 3. Lutter contre le gaspillage alimentaire
VI. Encourager une alimentation saine, locale et durable pour tous	1. Favoriser l'adoption de comportements alimentaires sains et durables 2. Faciliter l'accès à une alimentation locale et de qualité pour les populations précaires 3. Mettre en place un plan de sensibilisation à l'alimentation durable

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 7. INFRASTRUCTURES – EXTENSION MAISON DES RIVIERES

Monsieur le Président informe les membres du conseil que l'avant-projet définitif du projet a été validé. Le cabinet d'architecture est dans la phase de production du dossier PRO et des dossiers de consultation des entreprises.

Le marché va être lancé dans les prochaines semaines avec une réponse attendue dans la première semaine de Janvier.

La validation de ce marché se fera au conseil communautaire de février 2026.

Le rétroplanning permettrait un début des travaux en juin 2026.

## 8. PAYS DE SAINTONGE ROMANE – REPRESENTANTS SAINT SULPICE D'ARNOULT

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la commune de Saint Sulpice d'Arnoult a modifié ses représentants au sein du Syndicat Mixte Pays Saintonge Romane :

- Mme Lyliane SIGNAT déléguée titulaire
- M. Patrick POCH délégué suppléant

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de valider ces propositions.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 9. ENVIRONNEMENT / OM – POINT D'ETAPE

Monsieur le Président informe les membres du bureau que le bureau de Cyclad, réuni le 17 novembre dernier, a pris connaissance du travail réalisé par le bureau d'étude Klopfer.

Ce travail a fait l'objet d'une présentation au groupe de travail « Prospectives financières » composé d'élus et DGS des différents EPCI.

Il en ressort une perspective de stabilisation des cotisations pour les années à venir avec des outils de traitement qui auront été renouvelés à savoir l'usine de Paillé et le centre de tri Altriane qui traite les emballages à Salles sur Mer.

Les cotisations définitives seront arrêtées lors du prochain comité syndical de Cyclad le 15 décembre 2025. Une réunion de la commission OM se tiendra en Janvier pour fixer les nouveaux tarifs de la redevance pour 2026.

## 10. FINANCES – DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Président rappelle que les décisions modificatives sont des documents budgétaires qui permettent d'ajuster les crédits votés précédemment, à la hausse comme à la baisse, et ceci pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président propose les ajustements suivants sur le budget principal :

DEPENSES INVESTISSEMENT				RECETTES INVESTISSEMENT		
Article	Opé	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
21568	42	Autres matériel et outil d'incendie	200,00	O21		
217848	42	Autres matériels de bureau et mobilier	600,00			
2188	42	Autres immobilisations	800,00			
21828	42	Autres matériels de transport	-800,00			
21751	60	Réseaux de voirie Trizay	-800,00			
215738	91	Autre matériel et outillages de voirie	200,00			
21751	84	Réseaux de voirie Nancras	-200,00			
2152	92	Installations de voirie	-900,00			
215738	92	Autre matériel et outillages de voirie GPL	900,00			
21838	98	Autre matériel informatique Tourisme	-800,00			
2188	98	Autres immobilisations Tourisme	800,00			
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>		<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>

  

DEPENSES FONCTIONNEMENT				RECETTES FONCTIONNEMENT		
Article		Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
O23		Virement à la section d'investissement				
6042		Achats prestation services	8 000,00			
60623		Alimentation	2 000,00			
60631		Fournitures d'entretien	200,00			
61551		Matériel roulant	1 000,00			
6281		Concours divers	7 000,00			
64132		SFT contract	1 000,00			
65568		Autres contributions	3 000,00			
65811		Droits d'utilisations informatique nuage	500,00			
6688		Autres charges financières	500,00			
65888		Autres charges diverses	-23 200,00			
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>		<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 11. PERSONNEL – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que par délibération du 9 avril 2025 le Conseil Communautaire avait donné mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) pour lancer une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation, à adhésion facultative, en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, le contrat a été attribué au groupement Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) / RELYENS.

La convention de participation prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée maximale de 6 ans (jusqu'au 31/12/2031), prorogeable 1 an pour motif d'intérêt général.

Il appartient au Conseil de se prononcer sur l'adhésion à la convention de participation en santé souscrite par le CDG17.

Dans l'attente de l'avis du Comité Social Territorial qui sera rendu le 12 décembre 2025,

**Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :**

- D'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance souscrit par le CDG17 auprès du groupement MNT/Relyens, pour le risque santé, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

- D'accorder exclusivement une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à ladite convention de participation portant sur le risque santé ;
- De fixer le niveau de participation mensuelle brute, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, comme suit : **30 € par agent et par mois**
- D'autoriser le Président à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution ;
- D'inscrire au budget les crédits annuels nécessaires.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **12. QUESTIONS DIVERSES**

**Photovoltaïque / CRER** – Monsieur le Président informe les membres du Conseil qu'une réunion à destination des maires et communes de la CDC sur le sujet du photovoltaïque sur les bâtiments communaux/intercommunaux, avec l'enjeu de la participation citoyenne, est organisé avec le CRER le 11 décembre 2025 à 17h à la Communauté de Communes.

**Le Sas** – Monsieur le Président invite Monsieur Patrick Machefert à faire un point sur l'actualité de l'association d'insertion Le Sas et sur les projets envisagés dans les communes membres. Monsieur le Vice-Président informe les membres du Conseil qu'il proposera à la nouvelle directrice du Sas de venir à la rencontre de chaque conseil municipal. Il indique qu'il va également solliciter une relance par mail vers chaque commune pour connaître leurs besoins de chantier et qu'il va demander à l'association d'informer rapidement de la prochaine cellule technique.

**Urbanisme** – Patrick Machefert est représentant pour la Communauté de Communes au sein de la commission préfectorale d'attribution des aides aux documents d'urbanisme.

Il fait retour aux élus que le montant total pour 2025 est de 129 148 € pour la Charente-Maritime et que les aides sont attribuées comme suit :

- PLUI – jusqu'à 100 000€ maximum versé en 3 fois
- Modification simplifiée PLUi – 5 000 €
- PLU (élaboration, modification simplifiée ou révision générale) – 2 000 €
- Carte communale – 800 €

Monsieur le Vice-Président informe des attributions suivantes :

- PLUi île de Ré – 57 348 €
- PLU Pont l'Abbé d'Arnoult – 2 000 €
- PLU Balanzac – 2 000 €
- Les SCOT sont éligibles aux aides

Monsieur le Président appuie le contexte tendu concernant les documents d'urbanisme et informe également les membres qu'un commissaire enquêteur coûte désormais 4 fois plus pour atteindre environ 8 000 €.

L'ordre du jour étant épousé, Monsieur le Président lève la séance à 19h.

Fait à Saint Porchaire, le 26 novembre 2025

Le Président,

Sylvain BARREAUD